



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

Téléphone 03 89 48 70 58
Fax 03 89 62 70 75

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2016

CONVOCAION DU 22 MARS 2016

Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Membres en exercice : 19

Sont présents : 17

Monsieur Claude KIRSCHER - 1^{er} Adjoint
Madame Claude CAPON - 2^{ème} Adjointe
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3^{ème} Adjoint
Madame Isabelle ANASTASI - 4^{ème} Adjointe

Les Conseillers :

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER,
Madame Annick SCHINDLER, Madame Régine GIRARDI,
Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Monsieur Marc BOHRER,
Madame Geneviève CALVET, Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT,
Monsieur Philippe SCHOEN, Madame Clarisse BITSCH,
Monsieur Didier GAUTHERAT, Mme Brigitte HUG.

Absents excusés non représentés : 1 Mme Marie-Noëlle NAM

Absents excusés représentés : 1 Madame Nathalie GROSSMANN a donné procuration à Mme Véronique SENGLER.

Secrétaire de séance : Mme Régine GIRARDI assistée de M. Régis TROMMENSCHLAGER, Secrétaire Général

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 février 2016

Ordre du jour

1. Compte administratif 2015
2. Compte de gestion 2015
3. Affectation des résultats 2015
4. Budget primitif 2016
5. Impôts locaux : taux 2016
6. Aménagement de la rue des Prés : mission de maîtrise d'œuvre
7. Eclairage public : remplacement de luminaires (rue Principale et rue du Pont d'Aspach)
8. Contrat téléphonie
9. Marché de travaux pour la restructuration de la mairie - avenants
10. Création du poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe
11. Mise à disposition de la balayeuse communale au collège de Burnhaupt-le-Haut
12. Adhésion de la communauté de communes de la vallée de Villé au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
13. Révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin
14. Chasse communale (lot 1 « Doller ») :
 - Agrément d'un permissionnaire ;
 - Avis sur la proposition d'un garde-chasse et piégeur.
15. Subventions
16. Divers

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2016

Le compte-rendu de la séance du 22 février 2016, expédié à tous les membres, est adopté avec 14 votes favorables et 4 votes contre (Mme Geneviève CALVET, Mme Clarisse BITSCH, M. Jean-Jacques HERGOTT et M. Philippe SCHOEN).

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Madame Régine GIRARDI secrétaire de séance.

ARTICLE 1

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Vu la délibération du conseil municipal du 30 mars 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015 ;

Monsieur Claude KIRSCHER expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015.

Le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Claude KIRSCHER, 1^{er} Adjoint au Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du comptable public ;

Considérant que Madame Véronique SENGLER, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2015 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investissement exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	103 585,60 €	-	367 724,46 €	471 310,06 €
Fonctionnement	1 173 151,85 €	1 173 151,85 €	593 841,85 €	593 841,85 €
Total	1 276 737,45 €	1 173 151,85 €	961 566,31 €	1 065 151,91 €

BUDGET ANNEXE : Centre communal d'action sociale			
	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	3 583,65 €	316,20 €	3 899,85 €
Total	3 583,65 €	316,20 €	3 899,85 €

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés ;

Approuve les crédits reportés en investissement et autorise Madame le Maire à poursuivre les paiements dans la limite de ces crédits ;

Dit que ces écritures seront reprises dans le budget de l'année 2016.

ARTICLE 2

OBJET : COMPTE DE GESTION 2015

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Véronique SENGLER ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre tenu de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Adopte à l'unanimité le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

ARTICLE 3

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le conseil municipal, après vote du compte administratif de l'année 2015, en accord avec le compte de gestion du comptable public,

Considérant les résultats de l'exercice 2015 :

- 367 724,46 € d'excédent en section d'investissement ;
- 593 841,85€ d'excédent en section de fonctionnement ;

Et les résultats de clôture au 31/12/2015, à savoir :

- 471 310,06 € d'excédent en section d'investissement ;
- 593 841,85 € d'excédent en section de fonctionnement ;

Vu les crédits reportés à couvrir ;

Décide à l'unanimité des affectations suivantes :

- la somme de 143 841,85 € est reportée au compte 002 en recette de fonctionnement ;
- la somme de 471 310,06 € est reportée au compte 001 en recette d'investissement ;
- le solde, soit La somme de 450 000,00 € est affectée au compte 1068 et fera l'objet d'un titre de recette.

ARTICLE 4

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2016

Monsieur Claude KIRSCHER présente à l'assemblée un budget primitif 2016 équilibré en section d'investissement à 2 123 079,71 € et à 1 548 003,77 € en section de fonctionnement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur avis de la commission des finances réunie en date du 10 mars 2016 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Claude KIRSCHER ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2016 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		
	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	2 123 079,71 €	2 123 079,71 €
FONCTIONNEMENT	1 548 003,77 €	1 548 003,77 €
TOTAL	3 671 083,48 €	3 671 083,48 €

- vote les crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement ;
- sollicite une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public – année 2016 – pour la construction d'un parking de covoiturage au Pont d'Aspach, projet approuvé à l'unanimité par le conseil municipal, selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses :

Frais de maîtrise d'œuvre : 5 250 € HT

Travaux : 175 000 € HT

Total dépenses : 180 250 € HT

Recettes :

Dotation de soutien à l'investissement public 2016 : 24 200 €

Conseil Départemental : 60 000 €

Etat - Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte (TEPCV) : 60 000€

Autofinancement (part communale) : 36 050 €

Total recettes : 180 250 €

- approuve la liste des subventions qui figure dans l'annexe du budget précité ;
- précise que les crédits pour les travaux précités sont inscrits dans la section d'investissement du budget primitif 2016.

ARTICLE 5

OBJET : IMPOTS LOCAUX TAUX 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale dans sa version consolidée au 18 mars 2016 ;

Vu le Code Général des impôts ;

Vu les Lois de finances annuelles ;

Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales revenant à la commune pour l'exercice 2016 ;

Sur avis de la commission des finances réunie en date du 10 mars 2016 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Claude KIRSCHER ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire les taux des quatre impôts directs locaux votés en 2015 et de les fixer par conséquent comme suit pour 2016 :

IMPOT	Taux 2016	BASES €	PRODUIT €
Taxe Habitation	9,17	1 879 000	172 304
Taxe Foncier Bâti	8,99	3 966 000	356 543
Taxe Foncier Non-Bâti	50,08	41 800	20 933
Cotisation foncière des entreprises	13,53	1 269 000	171 696
TOTAL			721 476

ARTICLE 6

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DES PRES : MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur Jean-Michel CLOG rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la rue des Prés. Le cabinet AGE, domicilié 35 rue Victor Schoelcher – 68200 MULHOUSE a été retenu pour la mission complète de maîtrise d'œuvre pour un montant de 10 910€ H.T. Cette prestation inclut la réfection de la couche de roulement de la rue Basse. Les travaux d'aménagement de ces deux voies seront réalisés en même temps afin de réaliser des économies. L'avant-projet sera présenté aux conseillers municipaux lors d'une réunion de travail au courant du mois d'avril 2016. L'avis d'appel public à la concurrence pour la réalisation de ces travaux sera lancé dans un second temps pour un démarrage prévisionnel du chantier au courant du mois de septembre 2016.

Madame Geneviève CALVET souligne un problème de numérotation dans la rue des Prés. Madame le Maire précise qu'une réunion publique permettra de recueillir toutes les observations des riverains.

ARTICLE 7

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC : REMPLACEMENT DE LUMINAIRES (RUE PRINCIPALE ET RUE DU PONT D'ASPACH)

Monsieur Jean-Michel CLOG rappelle le projet d'amélioration de l'éclairage public initié par le remplacement de 26 luminaires dans la zone d'activités, de 5 luminaires dans les Impasses Binnen et du Kleebach ainsi que de 3 luminaires dans la rue du Chant des Oiseaux, par un système à LED avec abaissement de tension (1^{ère} tranche). Ces travaux ont été inscrits dans la convention de partenariat signée avec Madame le Ministre de l'écologie à Paris le 13 novembre 2015 : Territoire à Energie Positive et à Croissance verte (TEPCV), le Pays Thur Doller ayant été lauréat de cet appel à projet. Les financements TEPCV permettent d'atteindre un objectif ambitieux d'une réduction de 50% au moins des consommations électriques de l'éclairage public rénové.

Monsieur Jean-Michel CLOG propose de poursuivre ce programme d'amélioration de l'éclairage public par une 2^{ème} tranche de travaux dans les rues Principale et du Pont d'Aspach : remplacement de 69 luminaires par un système à LED avec abaissement de tension. Ce secteur a été ciblé pour le caractère énérgivore des luminaires actuellement en place. Les agents des services techniques qui ont obtenu récemment leur CACES nacelle réaliseront les travaux en régie. L'offre de prix proposée par la société CGED MULHOUSE, domiciliée 11 rue de Berne – 68 110 ILLZACH, comprend donc uniquement la fourniture des luminaires pour un montant de 22 701 € HT, ce qui permettra d'atteindre 70% d'économies d'énergie par rapport à la situation actuelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de remplacement de 69 luminaires par un système à LED avec abaissement de tension dans les rues Principale et du Pont d'Aspach :
- autorise Madame le Maire à retenir la proposition de la société CGED MULHOUSE, domiciliée 11 rue de Berne – 68 110 ILLZACH pour un montant de 22 701 € HT ;
- sollicite une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public – année 2016 – pour la modernisation de l'éclairage public par le changement des têtes de luminaires existants par des têtes de luminaires basse consommation (2ème tranche) dans les rues Principale et du Pont d'Aspach selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses :

69 luminaires LED : 22 701 € HT

Total dépenses : 22 701 € HT

Recettes :

Dotation de soutien à l'investissement public 2016 : 15 890,70 €

Etat : Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte (TEPCV) : 2 270,10 €

Autofinancement (part communale) : 4 540,20 €

Total recettes : 22 701 €

- précise que les crédits pour les travaux précités sont inscrits dans la section d'investissement du budget primitif 2016.

ARTICLE 8

OBJET : CONTRAT TELEPHONIE

Monsieur Claude KIRSCHER annonce qu'une consultation a été réalisée pour le renouvellement du contrat des installations téléphoniques et de l'ensemble des abonnements liés aux frais de télécommunications, en prévision notamment de l'emménagement dans la mairie réhabilitée à la fin des travaux. 4 opérateurs ont remis une proposition sur le principe de la location du matériel téléphonique. L'offre de la société NOREST, domiciliée 22 rue de la Gare – 67690 HATTEN, est la moins-disante et permettrait de réaliser une économie prévisionnelle de 13% par rapport à la situation actuelle. Il est également proposé d'étudier la possibilité d'investir dans le matériel téléphonique, à l'exception de l'autocom.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- est favorable à la réalisation de chiffrages complémentaires pour l'investissement dans le matériel téléphonique en lieu et place de la location ;
- autorise Madame le Maire à retenir la proposition la plus intéressante (location ou investissement dans le matériel téléphonique) sur la base du montant prévisionnel de la proposition réalisée par la société NOREST qui s'établit à 14 772 € HT pour la location du matériel.

ARTICLE 9

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : AVENANTS

Monsieur Claude KIRSCHER soumet à l'assemblée les propositions d'avenants suivantes pour le marché de travaux de réhabilitation de la mairie :

➤ **Lot n°7 « ravalement » - avenant n° 1**

Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 3 510,00 € HT :

- L'ampleur des travaux de restructuration de la façade Est a nécessité la mise en œuvre de raccords d'enduits importants de la part du lot 02 / transformations – gros-œuvre au droit des interventions lourdes, principalement de part et d'autre de la création de la baie centrale. Le support à peindre est devenu ainsi bien trop hétérogène pour que puissent être appliquées les prestations initialement prévues, identiques à celles des trois autres façades. Il nécessite désormais des travaux d'entoilage complétés de l'application d'un enduit taloché pour l'ensemble de la façade. Montant de la prestation : 2 880,00 € HT ;
- A déjà été évoqué dans un précédent avenant pour le lot 02 / transformations – gros-œuvre, la nécessité de reprise en profondeur du soubassement de la façade Est (moellons saillants après décaissement en partie basse). Ces travaux nécessitent désormais de réaliser un nouveau crépi pour l'ensemble du soubassement. Montant de la prestation : 630,00 € HT ;

Travaux en moins pour un montant total de 1 571,08 € HT :

- Le maître d'ouvrage a décidé de réaliser en régie les travaux simples de mise en peinture des ouvrages extérieurs de ferronnerie suivants : consoles auvent ancienne entrée, garde-corps escalier ancienne entrée, portail côté cimetière. Montant des prestations : 1 571,08 € HT.

Total de l'avenant : 1 938,92 € HT

Montant du marché initial :	11 000,00 € HT
Nouveau montant du marché :	12 938,92 € HT

➤ **Lot n°12 «sanitaire – chauffage – ventilation » - avenant n° 1**

Travaux en moins pour un montant total de 879,63 € HT :

- Au vu des difficultés rencontrées pour le raccordement gravitaire du vidoir du local ménage du sous-sol, il a été décidé d'exploiter à ces fins le point d'eau prévu en chaufferie. Montant de la prestation supprimée, compris robinetterie : 243,34 € HT ;
- Le maître d'ouvrage demande la réalisation d'un meuble complet de type cuisine équipée pour la tisanerie en remplacement de la kitchenette compacte initialement prévue au marché du présent lot. Montant de la prestation supprimée : 636,29 € HT ;

NB : les prestations de robinetterie et de plaques de cuisson vitrocéramique, initialement prévues en positions séparées au marché du présent lot pour l'équipement de la kitchenette compacte désormais supprimée, sont quant à elles maintenues.

Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 2 273,94 € HT :

- Le point d'eau en chaufferie faisant désormais office de vidoir pour les prestations de ménage, il devient nécessaire qu'il bénéficie d'eau chaude. Le ballon assurant l'eau chaude sanitaire du local ménage désormais déclassé étant très éloigné (sanitaires messieurs niveau 0), il apparaît moins onéreux d'installer en chaufferie un ballon individuel de 15l. Montant de la prestation : 392,00 € HT ;
- Les travaux de terrassements extérieurs pour l'extension en façade Est ont mis en évidence l'absence de tout raccordement de l'évacuation au sol de la chaufferie. Il devient de ce fait nécessaire d'installer une pompe de relevage et son réseau de raccordement. Montant de la prestation : 1 133,70 € HT ;
- Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de permis de construire, les Services d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin ont demandé, postérieurement à la consultation du présent lot, l'encloisonnement coupe-feu 1h de la cage d'escalier conservée. Les portes asservies du palier du niveau 1, prévues en position ouverte de manière permanente (hors déclenchement d'alarme), nécessitent le déplacement du radiateur initialement prévu à cet endroit. Montant de la prestation : 512,54 € HT ;
- Le maître d'ouvrage demande la réalisation d'un meuble complet de type cuisine équipée pour la tisanerie en remplacement de la kitchenette compacte initialement prévue au marché du présent lot. Cette décision nécessite l'installation d'un évier (hors robinetterie). Montant de la prestation : 235,70 € HT.

Total de l'avenant : 1 394,31€

Montant du marché initial :	102 847,00€ HT
Nouveau montant du marché :	104 241,31€ HT

➤ **Lot n° 14 « plâtrerie - isolation - faux-plafonds » - avenant n° 1**

Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 5 502,53 € HT :

- La création de la gaine d'ascenseur a nécessité de la part de l'entreprise de gros-œuvre la pose de profilés métalliques au sous-sol (poteau + poutre) pour la consolidation de la périphérie de la trémie créée dans le plafond voûté. La mise en place de ces éléments nécessite un habillage par plaques de plâtre coupe-feu à réaliser dans le cadre du présent lot. Montant de la prestation : 520,00 € HT ;
- Les études de structure en phase exécution ont conduit à renforcer le plancher haut du niveau 1 par des poutres métalliques. La mise en place de ces éléments nécessite un habillage par plaques de plâtre coupe-feu à réaliser dans le cadre du présent lot. Montant de la prestation : 1 040,00 € HT ;
- Étant donné l'ampleur et la complexité des travaux de restructuration intérieure, il devient nécessaire de procéder à l'habillage par plaques de plâtre BA13 de murs trop fortement dégradés pour que puissent être envisagées des réparations par simple enduisage. Ces travaux d'habillage concernent une surface d'ouvrages supérieure à la provision prévue en position 8 du marché de l'entreprise. Montant de la prestation : 2 501,25 € HT ;
- Les études de structure en phase exécution ont conduit à remplacer par souci d'allègement aux niveaux 0 et 1 les prolongements des cloisons maçonnées séparatives situées entre gaine d'ascenseur et sanitaires dames par des cloisons en plaques de plâtre sur ossature. Montant de la prestation : 581,28 € HT ;
- Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de permis de construire, les Services d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin ont demandé, postérieurement à la consultation du présent lot, l'encloisonnement coupe-feu 1h de la cage d'escalier conservée. Les portes asservies du palier du niveau 1, prévues en position ouverte de manière permanente (hors déclenchement d'alarme), nécessitent la création de niches pour l'intégration architecturale des vantaux. Montant de la prestation : 380,00 € HT ;
- Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de permis de construire, les Services d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin ont demandé, postérieurement à la consultation du présent lot, l'encloisonnement coupe-feu 1h de la cage d'escalier conservée. Cette demande nécessite de déplacer dans l'espace d'accueil la porte de desserte du secrétariat prévue dans la cage d'escalier. Ce déplacement nécessite quant à lui la mise en œuvre d'une cloison séparative entre porte et banque d'accueil. Montant de la prestation : 480,00 € HT.

Total de l'avenant : 5 502,53€ HT

Montant du marché initial : 70 500,00€ HT

Nouveau montant du marché, y compris avenant n°1 : 94 722,53€ HT

➤ **Lot n°19 «parquet » - avenant n°1**

Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 2 194,04 € HT :

- Les parquets de la tisanerie et du bureau du Secrétaire Général, locaux situés au niveau 0, se sont partiellement soulevés le long des murs du fait de variations brutales de température et d'humidité durant les travaux de gros-œuvre. Des lambourdes pourries ont également dues être changées dans le bureau du Secrétaire Général. Montant de la prestation : 889,00 € HT ;
- Suite à la démolition prévue de la cloison séparative entre l'ancien bureau des adjoints et l'ancien bureau du Maire en vue de constituer le nouveau bureau des adjoints, est apparue une différence de niveau importante (2 cm) de part et d'autre de la cloison démolie, nécessitant la dépose d'une partie du parquet et sa repose après calages. Ces travaux n'incluent pas la fermeture, prévue au marché, de l'empreinte de la cloison. Montant de la prestation : 768,90 € HT ;
- Suite au constat de bon état des parquets existants de la tisanerie au niveau 0 et du bureau polyvalent au niveau 1, il a été décidé de les conserver et donc de les traiter. Montant de la prestation : 536,14 € HT ;

Travaux en moins pour un montant total de 504,00 € HT :

- Face aux difficultés rencontrées pour une bonne continuité de niveau des différentes séquences de sol du niveau 1, il a été décidé de remplacer le parquet de l'espace attente 1, situé devant le bureau de Mme le Maire, par un sol linoléum moins épais. Montant de la prestation supprimée : 504,00 € HT.

Total de l'avenant : 1 690,04€ HT

Montant du marché initial : 14 896,90€ HT

Nouveau montant du marché : 16 586,94€ HT

➤ **Lot n° 20 « peinture intérieure - nettoyage » avenant n°1**

Réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 3 771,62 € HT :

- Le modèle de luminaires encastrés retenus pour la plupart des locaux (76 unités) ne dispose pas de collerettes de finitions rapportées, mais de collerettes à enduire avant mise en peinture. Montant de la prestation : 836,00 € HT ;
- L'escalier bois existant conservé a particulièrement souffert durant les travaux en dépit de protections rapportées. Les sous-faces de paillasses en particulier, en plâtre sur lattis, nécessitent des travaux de reprise. Montant de la prestation : 2 935,62 € HT.

Total de l'avenant : 3 771,62€ HT

Montant du marché initial : 31 834,92€ HT

Nouveau montant du marché : 35 606,54€ HT

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le mardi 29 mars 2016 ;

Considérant que ces avenants ne bouleversent pas l'économie du marché et ne changent pas son objet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à signer :

- l'avenant n° 1 au lot n° 7 « ravalement » du marché de travaux pour la restructuration du bâtiment mairie / école, passé avec l'entreprise MAMBRE domiciliée Quartier Plessier, Bâtiment 19 ; avenue du 8^{ème} régiment de Hussards– 68130 ALTKIRCH, pour un montant de 1 938,92 € HT ;
- l'avenant n°1 au lot n° 12 «sanitaire – chauffage – ventilation » du marché de travaux pour la restructuration du bâtiment mairie / école, passé avec l'entreprise HUG domiciliée Zone Industrielle, rue de l'Europe – 68700 CERNAY, pour un montant de 1 394,31€ HT ;
- l'avenant n° 1 au lot 14 « plâtrerie - isolation - faux-plafonds » du marché de travaux pour la restructuration du bâtiment mairie / école, passé avec l'entreprise SOMEGYPS domiciliée 6, rue Gustave Eiffel– 70400 HERICOURT, pour un montant de 5 502,53€ HT ;
- l'avenant n° 1 au lot n° 19 «parquet» du marché de travaux pour la restructuration du bâtiment mairie / école, passé avec l'entreprise PARQUETS PRO domiciliée 5, rue du Commerce – 68400 RIEDISHEIM, pour un montant de 1 690,04€ HT ;
- l'avenant n°1 au lot n° 20 «peinture intérieure - nettoyage » du marché de travaux pour la restructuration du bâtiment mairie / école, passé avec l'entreprise KALKAN domiciliée 122A, route de Colmar– 68040 INGERSHEIM, pour un montant de 3 771,62€ € HT ;

ARTICLE 10

OBJET : CREATION DU POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

➤ **Nature du poste et profil de qualification :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide la création d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

➤ **Durée de travail afférente au poste :**

A temps complet avec effet au 30 mars 2016.

➤ **Motifs**

La création de ce poste est devenue nécessaire pour une meilleure organisation des services.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

ARTICLE 11

OBJET : MISE A DISPOSITION DE LA BALAYEUSE COMMUNALE AU COLLEGE DE BURNHAUPT-LE-HAUT

Monsieur Jean-Michel CLOG expose la demande de Madame la Principale du collège de Burnhaupt-le-Haut pour une mise à disposition de la balayeuse de voirie communale, afin de nettoyer la cour du collège, le parking du personnel et le parking bus lors des congés scolaires, dans le cadre d'une démarche « zéro phyto ». Le temps estimé par les services techniques pour une prestation complète est de 4 heures, ce qui correspond à une charge prévisionnelle de 420€ TTC, frais de déplacements compris.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition de la balayeuse de voirie communale au collège de Burnhaupt-le-Haut pour la réalisation des prestations précitées lors des congés scolaires pour un montant de 420€ TTC par intervention ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

ARTICLE 12

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE VILLE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du syndicat au gaz ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au syndicat pour la compétence « électricité » ;

Vu la délibération du comité syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la communauté de communes de la Vallée de Villé adhère au syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le comité syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du syndicat à la communauté de communes de la Vallée de Villé ;

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion au syndicat de la communauté de communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité ;
- demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du syndicat.

ARTICLE 13

OBJET : REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du syndicat au gaz ;

Vu la délibération du comité syndical du 29 février 2016 ;

Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;

Considérant que le comité syndical a accepté par délibération du 29 février 2016 les statuts révisés ;

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- émet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le comité syndical du 29 février 2016, à l'unanimité ;
- demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les statuts du syndicat.

ARTICLE 14

OBJET : CHASSE COMMUNALE (LOT 1 « DOLLER ») :

- Agrément d'un permissionnaire ;
- Avis sur la proposition d'un garde-chasse

Vu le Cahier des charges type des chasses communales pour la période de location 2015-2024 ;

Vu les pièces administratives fournies par Monsieur Jean-Roch ROBINE, locataire du lot de chasse n°1, pour l'agrément de Monsieur Michel ARMAND en tant que nouveau permissionnaire et la proposition de nomination de Monsieur Gilbert ROBINE en tant que garde-chasse sur ce même lot ;

Vu l'avis favorable de la Fédération départementale des chasseurs sur la proposition de Monsieur Jean-Roch ROBINE pour la nomination de Monsieur Gilbert ROBINE en tant que garde-chasse sur le lot n°1 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'agrément du nouveau permissionnaire suivant :

Monsieur Michel ARMAND domicilié 11A rue de Lorraine – 68390 BALDERSHEIM ;

- donne un avis favorable quant à la nomination de Monsieur Gilbert ROBINE domicilié 2 rue des Ateliers – 68400 RIEDISHEIM en tant que garde-chasse sur le lot n°1.

ARTICLE 15

OBJET : SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes à l'unanimité :

- 150€ à l'école de musique « les mélodies de la Doll'air » au titre d'une participation pour l'acquisition d'une clarinette ;
- 195€ à l'école de musique « les mélodies de la Doll'air » au titre d'une participation pour 3 élèves domiciliés à Burnhaupt-le-Haut ;

- 70€ à la société de Mandolines de Soppe-Mortzwiller au titre d'une participation pour un élève domicilié à Burnhaupt-le-Haut ;
- 300€ au groupe des majorettes de Burnhaupt pour l'acquisition de justaucorps ;
- 500€ à la Bibliothèque « La Bulle » pour l'acquisition de livres.

DIVERS

Construction d'un hangar à la gare

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal avait délibéré le 22 février 2016 pour la vente d'un terrain communal à l'euro symbolique à la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach, dans le cadre d'un projet de construction d'un hangar près de la gare (stockage de trois rames de train). La surface annoncée de ce terrain était de 4026 m². Des études complémentaires ont permis d'économiser la surface du terrain cédée qui ne s'établit finalement plus qu'à 2656 m².

Réunion de travail

Madame le Maire annonce une réunion de travail le mardi 26 avril sur les points suivants :

- étude diagnostic du Pont d'Aspach ;
- journée citoyenne du 17 septembre 2016 ;
- projet d'aménagement de la rue des Prés ;
- voisins vigilants.

Conduite eau potable rue Principale

Monsieur Marc BOHRER annonce que le Comité Directeur du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable a approuvé un plan pluriannuel de travaux de renouvellement de conduites sur la période 2016-2020. La conduite de la rue Principale sera remplacée dans le cadre de ce plan (longueur de un kilomètre).

Décorations de Pâques

Monsieur Joseph SCHNOEBELEN fait part d'observations de riverains qui saluent le travail réalisé pour les décorations de Pâques (rond-point à l'entrée du village) mais qui souhaiteraient que celles-ci soient également disposées à l'avenir au centre du village.

Dépôts de végétaux

Monsieur Philippe SCHOEN fait part de sa réflexion concernant le dépôt des végétaux (tontes) près de la RD483 et suggère qu'il soit réfléchi à un autre endroit plus approprié. Monsieur Thierry ZIEGLER précise qu'il est préférable de ne rien laisser en forêt. Madame le Maire ajoute qu'elle est également favorable à trouver une autre solution pour ces dépôts mais que pour l'instant, aucun lieu plus adapté n'a pu être identifié.

Activités périéducatives

Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT fait part de ses observations concernant l'organisation des activités périéducatives. Il précise notamment que les horaires retenus pour les inscriptions ne permettent pas à tous les parents d'être présents pour inscrire leurs enfants lorsqu'ils travaillent en journée. Madame Isabelle ANASTASI précise que plusieurs améliorations ont été apportées depuis la mise en place de ces activités et rappelle que Burnhaupt-le-Haut est la seule commune de l'intercommunalité à en proposer. Il est proposé de réunir la « commission d'animations sportives et culturelles pour tous » pour réfléchir à des pistes d'amélioration.

Entretien complexe sportif intercommunal

Monsieur Philippe SCHOEN annonce que la communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach réfléchit à l'embauche de deux agents pour le nettoyage et l'entretien courant du complexe sportif intercommunal, ce qui permettrait de maintenir le bâtiment en l'état par un meilleur suivi. Il précise également que des études y seront faites cet été (consommations énergétiques) et qu'il serait bon qu'une concertation puisse se faire pour que des activités ne s'y passent pas au même moment.

La séance est levée à 22H50

A Burnhaupt-le-Haut, le 30 mars 2016

Le Maire,
Véronique SENGLER